

# RAPPORT ANNUEL 2014

# CRFE

Caisse de Retraite du Chemin de Fer  
Franco-Ethiopien

Une gestion Caisse des Dépôts



---

---

Le rapport annuel se présente comme suit :

**I. LE RAPPORT DE GESTION ..... 2**

Il analyse l'activité du régime, les évolutions constatées entre les derniers exercices et complète ou détaille les informations afférentes à certaines activités.

**II. LES COMPTES ANNUELS ..... 8**

**Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable**

Le bilan décrit séparément, à la clôture de l'exercice, les éléments actifs et passifs du fonds et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres.

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître par différence l'excédent ou le déficit de l'exercice.

L'annexe comptable complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, d'une part, en mettant en évidence tout fait pouvant avoir une influence significative sur le jugement des destinataires et, d'autre part, en indiquant toutes les explications nécessaires à une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

**L'audit des comptes**

En qualité de commissaires aux comptes de la CDC, les cabinets Mazars et PricewaterhouseCoopers audits, effectuent des travaux d'examen limité des comptes de la CRCFE portant sur les comptes annuels ci-dessus mentionnés. A l'issue de leur intervention, ils émettent un rapport d'examen limité joint au présent document.

**III. LEXIQUE ..... 20**



---

---

<b>Présentation générale</b> .....	3
<b>Financement du fonds</b> .....	4
<b>Gestion administrative</b> .....	5
<b>Indicateurs</b> .....	6
<b>Frais de gestion</b> .....	7

## **PRESENTATION GENERALE**

La gestion de la Compagnie du chemin de fer Franco-Ethiopien (CFE) a été confiée à la Caisse des dépôts et consignations par convention signée le 30 mars 1993 avec l'Etat.

Cette convention définit les conditions dans lesquelles la Caisse des dépôts assure la gestion, pour le compte de l'Etat, des opérations de paiement de pensions aux retraités ayant relevé de la CFE et justifiant de la nationalité française, quel que soit le lieu de leur résidence.

L'Etat ayant mis à la disposition de la Caisse des dépôts tous les dossiers de pensions directes déjà liquidés, seules les pensions de réversion à venir seront traitées par la Caisse des dépôts selon les dispositions de la réglementation de la CFE en vigueur à la date du 12 juillet 1977, en application de l'article 7 de la loi n°77-770.

### **FINANCEMENT DU FONDS**

Conformément à l'accord conclu le 5 mars 1993 entre l'Etat éthiopien et l'Etat français, le service des pensions de retraite versées aux anciens fonctionnaires français du Chemin de fer franco-éthiopien est financé par le gouvernement français.

Le service gestionnaire adresse trimestriellement au Ministère des transports, un appel de fonds servant à payer les arrérages de pension et les frais de gestion, pour un montant annuel de 71 683 € en 2014.

### **GESTION ADMINISTRATIVE**

La gestion administrative de la Caisse de retraite du chemin de fer franco-éthiopien est assurée par l'établissement de Bordeaux de la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts.

La CRCFE est maintenant gérée au sein de la Direction des gestions mutualisées de la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts.

La gestion administrative est répartie au sein de deux services DGM (recouvrement et paiements).

L'activité du service recouvrement consiste à faire l'appel de fonds et le suivi des versements en relation avec le service des paiements, la comptabilité et l'actuariat.

L'activité du service paiements se décompose en deux grandes fonctions :

- La liquidation : l'étude du droit à prestations,
- Les paiements : du versement des prestations à leur annulation.

Depuis 1993, il n'y a eu aucune création de pension de droit direct.

Le service gestionnaire assure l'ordonnancement du paiement des arrérages, qui sont réglés trimestriellement à terme échu.

Les gestionnaires :

- mettent à jour les paramètres de calcul (valeur des points AGIRC, ARRCO, taux des cotisations sociales...),
- liquident les réversions,
- remettent en paiement les pensions suspendues,
- reversent les cotisations sociales à l'ACOSS,
- procèdent à l'annulation des paiements suite au décès du bénéficiaire,
- régularisent en versant un prorata décès, ou réclament un trop versé,
- effectuent annuellement un contrôle d'existence, qui donne lieu à la suspension du paiement, dans la mesure où l'intéressé n'a pas répondu dans les délais impartis,
- vérifient que les bénéficiaires de pension de réversion répondent aux conditions nécessaires (âge, état civil).

### **INDICATEURS**

Le nombre de pensionnés de la Caisse de retraite du chemin de fer franco-éthiopien est de 14 au 31 décembre 2014 (un décès est intervenu en 2014 et une pension n'est plus payée):

- 3 pensions de droit direct,
- 11 pensions de droit dérivé (réversion).

5 pensionnés ont entre 77 et 86 ans; 9 pensionnés ont entre 87 et 96 ans.

## **FRAIS DE GESTION**

La Caisse des dépôts et consignations, en qualité de gestionnaire, met à la disposition du fonds des moyens en personnel, matériel, locaux et système d'information.

L'Etat verse à la Caisse des dépôts et consignations des frais de gestion, sur une base forfaitaire de 7 622,45 € par an.





---

---

<b>Bilan</b> .....	9
<b>Compte de résultat</b> .....	11
<b>Bilan détaillé</b> .....	13
<b>Compte de résultat détaillé</b> .....	14
<b>Résultat et réserves</b>	
Evolution du résultat et des capitaux propres.....	15
<b>L'annexe comptable</b>	
Principes, règles et méthodes comptables.....	16
Notes sur le bilan .....	17
Notes sur le compte de résultat.....	18
Affectation du résultat de l'exercice.....	18
<b>L'audit des comptes</b> .....	19

**BILAN ACTIF**

(en Euros)

Rubriques	2014			2013
	Montant Brut	Dépréciations	Montant Net	Montant Net
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS DEBITEURS</b>				
<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>				
Créances cotisants et comptes rattachés				
Créances s/entités publiques et org.de sécurité sociale				
Autres créances				
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>				
<b>DISPONIBILITES</b>				
Banque	46 476		46 476	45 135
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>46 476</b>		<b>46 476</b>	<b>45 135</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>46 476</b>		<b>46 476</b>	<b>45 135</b>

(en Euros)

Rubriques	2014	2013
Dotation et apport		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementaires		
Autres réserves		
Report à nouveau	36 656	35 851
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)</b>	<b>1 364</b>	<b>805</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>38 020</b>	<b>36 656</b>
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
<b>COTISANTS CREDITEURS</b>		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	311	320
Dettes sur prestataires	7 150	7 154
Dettes sur entités publiques et org.de sécurité sociale	995	1 004
Autres dettes		
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>8 456</b>	<b>8 478</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>46 476</b>	<b>45 135</b>

# LES COMPTES ANNUELS

## COMPTE DE RESULTAT (en liste)

(en Euros)

Rubriques	2014	2013
Cotisations, impôts et produits affectés		
Produits techniques	71 683	71 304
Divers produits techniques		
Reprises sur dépréciations techniques		
<b>PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE (I)</b>	<b>71 683</b>	<b>71 304</b>
Ventes et prestations de services		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et dépréciations, transfert de charges		
Autres produits		
<b>PRODUITS DE GESTION COURANTE (II)</b>		
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (I+II)</b>	<b>71 683</b>	<b>71 304</b>
Prestations sociales	62 697	62 877
Charges techniques		
Diverses charges techniques		
Dotation aux provisions et dépréciations pour charges techniques		
<b>CHARGES DE GESTION TECHNIQUE (III)</b>	<b>62 697</b>	<b>62 877</b>
Achats et charges externes	7 622	7 622
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		
<b>CHARGES DE GESTION COURANTE (IV)</b>	<b>7 622</b>	<b>7 622</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (III+IV)</b>	<b>70 319</b>	<b>70 499</b>
<b>A - RESULTAT DE GESTION TECHNIQUE (I-III)</b>	<b>8 986</b>	<b>8 427</b>
<b>B - RESULTAT DE GESTION COURANTE (II-IV)</b>	<b>-7 622</b>	<b>-7 622</b>
<b>C - RESULTAT D'EXPLOITATION (A+B)</b>	<b>1 363</b>	<b>805</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	0	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>0</b>	
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>CHARGES FINANCIERES (VI)</b>		
<b>D - RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>0</b>	
<b>E - RESULTAT COURANT (C+D)</b>	<b>1 364</b>	<b>805</b>

LES COMPTES ANNUELS  
**COMPTE DE RESULTAT (en liste)**

(en Euros)

Rubriques	2014	2013
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>		
<b>F - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>		
Participation des salariés Impôts		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>71 683</b>	<b>71 304</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>70 319</b>	<b>70 499</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT OU DEFICIT) (E+F)</b>	<b>1 364</b>	<b>805</b>

**BILAN DETAILLE**

(en euros)

DETAIL DES COMPTES D'ACTIF	2014	2013
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>46 476</b>	<b>45 135</b>
<b>Banque</b>	<b>46 476</b>	<b>45 135</b>
Compte-courant CDC	46 476	45 135
<b>TOTAL DES COMPTES D'ACTIF</b>	<b>46 476</b>	<b>45 135</b>

DETAIL DES COMPTES DE PASSIF	2014	2013
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>38 020</b>	<b>36 656</b>
<b>Report à nouveau</b>	<b>36 656</b>	<b>35 851</b>
Report à nouveau	36 656	35 851
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 364</b>	<b>805</b>
<b>DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</b>	<b>311</b>	<b>320</b>
<b>Fournisseurs</b>	<b>311</b>	<b>320</b>
Commission de conservation des actifs payer	0	90
Frais de gestion CDC à payer	311	231
<b>DETTES SUR PRESTATAIRES</b>	<b>7 150</b>	<b>7 154</b>
<b>Versements directs aux allocataires</b>	<b>7 150</b>	<b>7 154</b>
Impayés sur prestations	7 150	7 154
<b>DETTES S/ENTITES PUBLIQUES ET ORGANISMES DE S.S.</b>	<b>995</b>	<b>1 004</b>
<b>Cotisations sociales à reverser</b>	<b>995</b>	<b>1 004</b>
CSG	303	306
CSG élargie	584	589
CRDS	70	71
CASA	38	38
<b>TOTAL DES COMPTES DE PASSIF</b>	<b>46 476</b>	<b>45 135</b>

**COMPTE DE RESULTAT DETAILLE***(en euros)*

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES	2014	2013
<b>PRESTATIONS SOCIALES</b>	<b>62 697</b>	<b>62 877</b>
<b>Prestations légales vieillesse droit direct</b>	<b>62 697</b>	<b>62 877</b>
Arrérages d'allocations	62 697	62 877
<b>ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	<b>7 622</b>	<b>7 622</b>
<b>Frais de gestion</b>	<b>7 622</b>	<b>7 622</b>
Frais administratifs forfaitaires	7 622	7 622
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>70 319</b>	<b>70 499</b>

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS	2014	2013
<b>PRODUITS TECHNIQUES</b>	<b>71 683</b>	<b>71 304</b>
<b>Contributions publiques</b>	<b>71 683</b>	<b>71 304</b>
Subvention Ministère des transports	71 683	71 304
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres intérêts et produits assimilés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Intérêts créditeurs	0	0
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>71 683</b>	<b>71 304</b>

**RESULTAT ET RESERVES****EVOLUTION DU RESULTAT ET DES CAPITAUX PROPRES***(en euros)*

	2010	2011	2012	2013	2014
REPORT A NOUVEAU	272 928	26 388	34 324	35 851	36 656
REVERSEMENT MINISTERE	-250 000				
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 460	7 936	1 527	805	1 364
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>26 388</b>	<b>34 324</b>	<b>35 851</b>	<b>36 656</b>	<b>38 020</b>

Un reversement des fonds propres à hauteur de 250 000 € a été effectué en 2010 en accord avec le Ministère des transports.



**PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

**I - Principes comptables**

La CRCFE (Caisse de retraite du Chemin de Fer Ethiopien se conforme aux dispositions du PCUOSS (*Plan Comptable Unique des Organismes de Sécurité Sociale*).

En application de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1er août 2001, les opérations réalisées par la CRCFE sont retracées dans un compte d'affectation spéciale (CAS-Pensions) depuis le 1er janvier 2006 et font l'objet d'une remontée vers la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP) afin d'être intégrées dans les comptes de l'Etat.

**II - Règles et méthodes attachées à certains postes**

- Frais administratifs CDC

La Caisse des dépôts et consignations, en tant que gestionnaire, met à la disposition de la CRCFE des moyens en personnel, informatique et fonctionnement. En contrepartie de ses prestations, la CDC perçoit une rémunération forfaitaire fixée par la convention signée par les deux parties.

## NOTES SUR LE BILAN

### ACTIF

L'actif du bilan n'est constitué que des disponibilités du fonds.

### PASSIF

#### Capitaux propres

Le montant des capitaux propres du fonds s'élève à 38 020 € ; il progresse de 3,72 % après affectation du résultat par rapport à 2013 et représente 82 % du total du passif.

#### Fournisseurs et comptes rattachés

La somme de 311 € correspond au reliquat des frais administratifs dus à la CDC au titre de l'année 2014.

#### Dettes sur prestataires

Ce poste concerne des prestations dues à un allocataire pour un montant de 7 150 €, correspondant à 21 échéances trimestrielles, dans l'attente de reversement.

#### Dettes s/Entités publiques et organismes de Sécurité Sociale

Ce poste est constitué par le total des retenues précomptées sur les pensions du 4<sup>ème</sup> trimestre 2014, à reverser à l'ACOSS pour 995 € en janvier 2015.

**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

Prestations sociales

Le montant des prestations servies qui s'élève à 62 697 € est stable par rapport à l'exercice précédent, en lien avec l'évolution du nombre de bénéficiaires (14 au 31/12/2014, un pensionné étant décédé au 2° semestre).

Autres achats et charges externes

Le montant de la facture forfaitaire des frais administratifs dus à la CDC pour l'année 2014 s'élève à 7 622 €.

Produits techniques : Financement

Le fonds est alimenté par une subvention du Ministère des transports qui s'est élevée à 71 683 € pour 2014. Elle a été versée en quatre acomptes trimestriels :

1 <sup>er</sup> acompte :	le 14 mars pour	17 979 €
2 <sup>ème</sup> acompte :	le 27 juin pour	17 979 €
3 <sup>ème</sup> acompte :	le 10 septembre pour	17 862 €
4 <sup>ème</sup> acompte :	le 25 novembre pour	17 862 €

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE**

Le résultat 2014, d'un montant de 1 364 €, sera affecté au compte de report à nouveau.

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Mazars**  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

CRCFE  
Exercice clos le  
31 décembre 2014

**Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes de la Caisse  
des Dépôts et Consignations sur les comptes individuels du CRCFE**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de La Caisse des Dépôts et Consignations et en réponse à votre demande dans le cadre de l'audit des fonds dont la Caisse des Dépôts et Consignations assure la gestion, nous avons effectué un examen limité des comptes individuels du CRCFE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.


Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière du CRCFE au 31 décembre 2014 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 12 juin 2015

Les commissaires aux comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS  
AUDIT**

**MAZARS**

  
Frédéric Trouillard Mignen

  
Pascal Parant

**ACOSS** : Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale

**CFE** : Compagnie du Chemin de Fer Franco-Ethiopien



Une gestion Caisse des Dépôts

Rue du Vergne - 33059 Bordeaux Cedex  
retraitesolidarite.caissedesdepots.fr  
Tél. : 05 56 11 41 23